Maison de l'Emploi et de la Formation Pays Clermontois Plateau Picard

tout le monde s'y retrouve

GUIDE DE L'APPRENTISSAGE

Pays Clermontois - Plateau Picard

2014

Face aux mutations économiques qui modifient la physionomie locale de l'emploi, il importe de développer la qualification des jeunes.

Pour y contribuer, la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Clermontois - Plateau Picard a engagé une action visant au développement de l'apprentissage sur son territoire.

Proposé à la qualification des métiers liés à l'artisanat, l'industrie, les activités tertiaires et de services mais également aux métiers de la fonction publique territoriale, l'apprentissage est une voie de formation reconnue et appréciée : ouvrant à près de 250 métiers du CAP au diplôme universitaire !

Réalisé en concertation, avec les acteurs de l'accueil, information, orientation et de la formation, ce guide vous permettra l'accès aux modalités et renseignements utiles. Il facilitera vos démarches auprès des interlocuteurs en répondant à vos questions et en vous accompagnant dans l'intégration d'un jeune en apprentissage.

Ensemble pour l'avenir des jeunes et de vos entreprises !

SOMMAIRE

L'apprentissage, que des avantages ! p 4

Les structures d'accueil, d'information et d'orientation :

- Conseil Régional de Picardie p 9
- Cap Emploi Oise p 10
- Action d'Accompagnement vers l'Alternance des Personnes en situation de Handicap p 11
- Centre d'Information et d'Orientation (CIO) p 12
- Face Oise p 13
- Fédération Française du Bâtiment (FFB) p 14
- Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Clermontois - Plateau Picard p 15
- Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Therain p 16
- Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard p 17

Les organismes de formation en alternance :

- BTP CFA Le Belloy p 19
- BTP CFA Oise p 20
- CFPPA / UFA d'Airion - CFA Agricole Horticole Oise p 21
- CFA Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise p 22
- CFA Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise p 23
- CF3A (Centre de Formation d'Apprentis de l'Académie d'Amiens) p 24
- Promeo p 25

Qu'est-ce qu'un contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée déterminée (CDD).

A qui est-il destiné ?

Le contrat d'apprentissage est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus ayant satisfait à l'obligation scolaire. Il peut aussi bénéficier aux jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. Il est ouvert à tous les niveaux de diplômes (du CAP au niveau Master et Ingénieur).

Quels sont les établissements pouvant accueillir des apprentis ?

Tous les établissements peuvent accueillir des apprentis sous réserve qu'ils proposent des métiers en rapport avec des qualifications soumises au contrat d'apprentissage. Le secteur public non-industriel et non-commercial peut embaucher des apprentis. Sont notamment concernés les administrations de l'État et des collectivités locales, les établissements hospitaliers, sociaux et médico-sociaux et les chambres consulaires, ainsi que tous établissements publics non-industriels et commerciaux (nationaux et locaux).

Quelles sont les caractéristiques du contrat d'apprentissage ?

L'apprenti suit une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Il perçoit un salaire calculé en fonction de son âge et de son ancienneté.
Jusqu'à 18 ans, la durée de travail est limitée à 7 heures par jour (35 heures par semaine) sauf dérogation (dans une limite de 5 heures supplémentaires par semaine). Le travail de nuit est interdit de 22 heures (20 heures pour les jeunes de - 16 ans) à 6 heures du matin, sauf dérogation, notamment pour les apprentis boulangers. A 18 ans et plus, la durée de travail est conforme à la législation en vigueur et ne peut dépasser 10 heures par jour, sauf dérogation.

➔Aides du Conseil Régional de Picardie

- Une prime à l'apprentissage d'au moins 1 000 € par an, par apprenti est versée aux entreprises de moins de 11 salariés (à l'issue de la 1ère année).

- Une attribution d'une allocation forfaitaire individuelle pour l'acquisition des premiers équipements (protection individuelle, vêtements de travail, petits matériels...) attribué aux apprentis s'inscrivant en 1ère année.

- Le Conseil Régional de Picardie apporte également son aide auprès des jeunes pour le transport, l'hébergement et la restauration.

Pour tous renseignements supplémentaires, contacter le Conseil Régional de Picardie *(cf.page 9).*

➔Exonérations et crédits d'impôts

Pour l'employeur, le contrat d'apprentissage ouvre droit à :

- exonération totale (sauf cotisations accidents du travail - maladies professionnelles) pour les entreprises de moins de 11 salariés et les artisans.
- exonération partielle de cotisations patronales pour les entreprises de plus de 11 salariés.

Si l'apprenti prépare un diplôme de niveau V à III et signe un contrat à compter du 1er janvier 2014 :

- un crédit d'impôt de 1 600 € par apprenti, la 1ère année.
- un crédit d'impôt de 2 200 € si l'apprenti est suivi en Mission Locale dans le cadre du contrat CIVIS.
- un crédit d'impôt de 2 200 € si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé.

Barème rémunération d'un apprenti (2013) :

Année d'apprentissage	Moins de 18 ans				18 à 20 ans				21 ans et plus			
	Salaire % SMIC				Salaire % SMIC				Salaire % SMIC ou SMC[1]			
	BTP	Légal	Secteur public[2]		BTP	Légal	Secteur public[2]		BTP	Légal	Secteur public[2]	
			Niv.IV	Niv.III			Niv.IV	Niv.III			Niv.IV	Niv.III
1ère année	40%	25%	35%	45%	50%	41%	51%	61%	55%	53%	63%	73%
2ème année	50%	37%	47%	57%	60%	49%	59%	69%	65%	61%	71%	81%
3ème année	60%	53%	63%	73%	70%	65%	75%	85%	80%	78%	88%	98%

[1] *SMC : Salaire Minimum Conventionnel, s'il est plus favorable.*

[2] *Secteur public : Rémunération des apprentis dans le secteur public en fonction du niveau de diplôme préparé.*

Quel est le statut du salarié en contrat d'apprentissage ?

L'apprenti a le statut de salarié de l'entreprise et bénéficie de toutes les dispositions applicables dans l'entreprise. De ce fait, l'apprenti a droit à des avantages, tels que le 13ème mois, les primes…

Quelles sont les rémunérations proposées aux apprentis ?

Le salaire varie de 25 % du SMIC pour les 16-17 ans au cours de la première année de contrat, à 78 % du SMIC (ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé) pour les plus de 20 ans à partir de la troisième année. Les employeurs, y compris ceux du secteur public non industriel et commercial, bénéficient d'exonérations des cotisations sociales, ainsi que d'aides des Régions ou de l'État.

Quelle est la durée du contrat d'apprentissage ?

En général de 2 ans, il peut être porté à 3 ans ou réduit à 1 an en fonction du métier, de la qualification préparée et du niveau initial de l'apprenti.

Que doit-il comporter ?

Le contrat d'apprentissage doit comporter la date de début du contrat, la durée, le diplôme préparé, le salaire, les horaires de travail, l'adresse de l'établissement de formation.

Cas particuliers pour la rémunération :

- *Contrats de type public : il est d'usage de majorer ces pourcentages de 20 points, s'agissant de la préparation de diplômes supérieurs au niveau III.*
- *Compléments éventuels du salaire : d'une façon générale, lorsqu'une convention collective ou un accord d'entreprise prévoit des avantages (13ème mois, primes…), l'apprenti en bénéficie au même titre que les autres salariés, sauf clause contraire.*

Quand doit-il être signé ?

Il doit être signé entre le 1er juin et le 30 novembre de l'année en cours (sous réserve de la date de début de formation). Dès que le contrat est rempli et signé, il doit être rapidement transmis à l'organisme consulaire dont dépend l'entreprise. La signature du contrat fixe la date de début de l'apprentissage.

Qui doit le signer ?

C'est un contrat entre l'employeur, l'apprenti et son représentant légal, s'il est mineur.

Y-a-t-il une période d'essai ?

Les deux premiers mois suivant la signature du contrat constituent la période d'essai pendant laquelle le contrat peut-être rompu.

Qui effectue l'inscription au CFA ?

C'est l'employeur qui inscrit le jeune au CFA.

Qui encadre l'apprenti dans l'entreprise ?

C'est un maître d'apprentissage. C'est la personne directement responsable de la formation de l'apprenti au sein de l'entreprise. Ce peut-être le chef d'entreprise ou un salarié. Il a une double mission : encadrer l'apprenti dans son travail et veiller à l'acquisition de compétences compatibles avec le métier préparé et le niveau de diplôme.

Quelles sont les missions du maître d'apprentissage ?

Il doit former l'apprenti au métier visé, rencontrer régulièrement le tuteur pédagogique notamment lors de l'entretien-bilan organisé dans les deux premiers mois du contrat, compléter et viser le carnet de liaison, évaluer l'activité de l'apprenti en entreprise. Le transfert de compétences du maître d'apprentissage vers l'apprenti est au cœur du dispositif de formation et de réussite de l'apprenti. La formation du maître d'apprentissage peut être financée dans la cadre de la fonction publique.

Quelles conditions doit remplir le maître d'apprentissage ?

- être majeur.
- avoir un diplôme ou titre équivalent à celui préparé par le jeune et exercer depuis plus de 2 ans une activité professionnelle en relation avec la qualification visée.
- ou justifier 3 ans d'activité professionnelle identique à celle visée par le jeune.

Combien d'apprentis peut-on accueillir dans son établissement ?

- 2 par Maître d'apprentissage (employeur ou salarié) + 1 si la formation est prolongée d'une année suite à un échec à l'examen.

Quelles formations peut-on entreprendre en contrat d'apprentissage ?

Il est possible d'acquérir en apprentissage une formation théorique et pratique sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : www.rncp.cncp.gouv.fr

Quelle est la durée de la formation dans le cadre du contrat d'apprentissage ?

La durée de la formation dispensée dans les Centres de formation des apprentis est de :
- CAP : 400 heures minimum en moyenne par an.
- BAC PRO : 1 850 heures minimum sur 3 ans.
- BTS : 1 350 heures minimum sur 2 ans.

Comment est déterminé le plan de formation au sein de l'entreprise ?

Dans les deux mois qui suivent l'entrée dans l'apprentissage, une rencontre doit avoir lieu entre le tuteur pédagogique, le maître d'apprentissage et l'apprenti pour définir ensemble d'un plan de formation en entreprise qui soit compatible avec le niveau de diplôme préparé et l'activité de l'entreprise.

Quel est le coût de la formation par l'apprentissage ?

Les entreprises versent la taxe d'apprentissage. C'est un impôt permettant de financer les dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique et professionnel et de l'apprentissage.

Elle est due principalement par les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale.

Son montant est calculé sur la base des salaires versés par ces employeurs.

Le taux de droit commun de la taxe d'apprentissage est de 0,5 %. Chaque employeur qui a recours à des apprentis tout en restant soumis à la taxe d'apprentissage bénéficie d'une exonération de la taxe sur une partie du salaire versé à ces apprentis égale à 11 % du SMIC.

Concernant les établissements publiques n'étant pas assujettis à la taxe d'apprentissage, ils doivent en principe prendre en charge le coût de la formation en centre de formation d'apprentis (CFA). Ces coûts peuvent, selon les cas, être pris en charge, pour tout ou partie, soit par le CFA, soit par le Conseil Régional.

Aide spécifique pour les employeurs du secteur privé :

Contrat d'apprentissage aménagé pour les personnes handicapées :

- Contrat de 6 à 11 mois : 1 500€
- Contrat = à 12 mois : 3 000€
- Contrat > à 12 mois et ≤ à 18 mois : 4 500€
- Contrat > à 18 mois et ≤ à 24 mois : 6 000€
- Contrat > à 24 mois et ≤ à 30 mois : 7 500€
- Contrat > à 30 mois et ≤ à 36 mois : 9 000€

(contacter Cap Emploi *cf. page 10*).

- Prime spécifique de l'État équivalente à 520 fois le SMIC horaire (contacter la DIRECCTE UT60 au 03.44.06.26.26) dans la limite des crédits disponibles.

Aide spécifique pour les employeurs du secteur public :

Contrat d'apprentissage aménagé pour les personnes handicapées :

- 4 000 € par année de contrat de travail.
- Possibilité d'autres aides disponibles sur le site www.fiphfp.fr

Toutes les informations relatives aux dispositifs des contrats en apprentissage sont suceptibles d'être modifiées selon les textes de lois en vigueur.

Pour tous renseignements supplémentaires, contacter le Conseil Régional de Picardie (cf.page 9).

Sources questions/réponses :
Conseil Régional de Picardie
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise
Fédération Française de Bâtiment
www.alternance.emploi.gouv.fr
www.aides-entreprises.fr

Un réseau de professionnel à votre disposition

Les structures d'accueil, d'information et d'orientation à votre disposition :

- Conseil Régional de Picardie p 9
- Cap Emploi Oise p 10
- Action d'Accompagnement vers l'Alternance des Personnes en situation de Handicap p 11
- Centre d'Information et d'Orientation (CIO) p 12
- Face Oise p 13
- Fédération Française du Bâtiment (FFB) p 14
- Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Clermontois - Plateau Picard p 15
- Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Therain p 16
- Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard p 17

L'apprentissage accessible pour tous les travailleurs handicapés.

Le contrat d'apprentissage est initialement ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans. Cependant, le décret n°2009-596 du 26 mai 2009 a supprimé la limite d'âge supérieure pour les Travailleurs Handicapés. Ainsi, toute personne reconnue Travailleur Handicapé peut accéder à ce contrat à partir de 16 ans et sans limite d'âge supérieure. Pour les Travailleurs Handicapés, la durée d'un Contrat d'Apprentissage peut-être de 1 à 4 ans.

Contact

Interlocuteur : **Marie-Anne CAUDROY**
Fonction : Développeur de l'apprentissage
Téléphone : 03.22.97.28.18
Email : macaudroy@cr-picardie.fr

Adresse

Conseil Régional de Picardie
11 Mail Albert 1er
80000 AMIENS
Site internet : www.picardie.fr

Services

Créé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région, soutenu par le Conseil Régional de Picardie et cofinancé par le Fond Social Européeen, le site www.picardie-apprentissage.com permet :

- Aux jeunes de trouver une formation ou un contrat en alternance sur la région avec le dépôt de leur cv et la consultation des offres de contrats en ligne.
- Aux entreprises de consulter les cv déposés par les jeunes sur le site. Les établissements auront la possibilité de saisir leurs propres offres de contrats.
- Une information sur la réglementation des contrats en alternance.
- Les coordonnées de tous les interlocuteurs locaux dédiés à l'alternance.

Pour tout contact :
Gaétane GUY - Gestionnaire du site
Tél. : 03.22.82.80.61
Email : g.guy@picardie.cci.fr

Le Conseil Régional de Picardie reste à disposition des entreprises et collectivités pour les informer sur le contrat d'apprentissage et les aide dans leurs démarches administratives sous forme de rencontres individuelles.

Possibilité d'accompagner une entreprise ou collectivité lors de la signature d'un premier contrat d'apprentissage.

En savoir plus :
http://formation.picardie.fr/fr/dossiers/apprentissage.html

Cap Emploi Oise

Contact

Interlocuteur : **Sophie SAILLY**
Fonction : Chargée de relations employeurs
Téléphone : 03.44.15.66.66
Email : ssailly@capemploi60.org

Adresse

Cap Emploi Oise - Organisme gestionnaire IPSHO
Centre de Tanneurs
7 rue des Tanneurs
60000 BEAUVAIS
Site internet : www.agefiph.fr/cap-emploi

Services

Public visé :

- Bénéficiaires de l'obligation d'emploi Travailleurs Handicapés souhaitant accéder à l'emploi en milieu ordinaire de travail au moyen d'un contrat d'apprentissage.
- Employeurs publics et privés.

En lien avec la Personne Handicapée :

- Aider la Personne Handicapée dans la définition d'un projet formatif en alternance en vue d'acquérir les compétences et la qualification nécessaires à la réalisation de son projet professionnel.
- Accompagner la Personne Handicapée dans la mise en œuvre de son projet formatif.
  - Proposition d'offres d'emploi.
  - Information adaptée et personnalisée sur le marché du travail local, les métiers, et sur les différentes aides favorisant l'accès à l'alternance.
  - Entraînement aux techniques de recherche d'emploi, conseils personnalisés permettant d'intégrer le handicap dans sa recherche d'emploi.
  - Aide personnalisée pour l'élaboration et la réalisation du CV, son adaptation en fonction de l'offre d'emploi et du handicap.
  - Aide à la mise en œuvre d'une prospection ciblée.

En lien avec l'Entreprise :

Prospecter, sensibiliser, informer et conseiller :

- Les employeurs, afin de faciliter l'accueil et l'intégration de la Personne Handicapée dans une équipe et un environnement de travail.
- Recueillir des offres d'emploi en alternance :
  - Conseiller les employeurs pour la préparation et le recrutement de Personnes Handicapées dans le cadre de l'alternance.
  - Aider les employeurs dans le cadre du recrutement en alternance d'une Personne Handicapée.
- Recherches de candidatures répondant aux critères d'une offre d'emploi ou pouvant faire l'objet d'une négociation.
- Présentation des candidats avec une argumentation sur le choix des candidatures.
- Aide technique au recrutement si nécessaire (interface/interprétariat…).
- Aide à la mise en œuvre des actions nécessaires, selon les besoins (préconisation d'une étude de poste, mobilisation des partenaires pour la réalisation d'une étude d'aménagement de la situation de travail, aide à la recherche de matériel spécialisé…).
- Soutien administratif à l'embauche et mise en œuvre, le cas échéant, des aides financières adaptées.
- Bilan avec l'employeur, avant la fin de la période d'essai, afin de s'assurer des conditions du recrutement et prévenir toute difficulté liée à l'adéquation entre le poste et le handicap.
- Définition, avec l'employeur des modalités de suivi de la Personne et mise en œuvre du suivi.

Contact

Interlocuteur : **Antoine GOMBART**
Fonction : Conseiller en Insertion Professionnelle
Téléphone : 03.44.15.66.66
Email : 3aph@ipsho.org

Adresse

IPSHO – 3APH
Centre des Tanneurs
7 rue des Tanneurs
60000 BEAUVAIS
Site internet : www.ipsho.org

Services

Accompagnement à la préparation de parcours vers l'alternance et sécurisation pendant et post alternance (contrats de professionnalisation ou contrats d'apprentissage).

Public bénéficiaire :

- Personne en situation de handicap âgées de 16 ans et plus
- Reconnues au sens de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou en cours de reconnaissance (récépissé de dépôt de dossier à la MDPH)
- Disposant d'une orientation au milieu ordinaire de travail
- Ayant un projet d'alternance
- Ayant des besoins spécifiques d'accompagnement pour accéder à la qualification et à l'emploi, identifiés par un prescripteur

Conditions et modalités d'admission :
Ces services sont des ressources spécialisées en appui des missions portées par les opérateurs d'insertion dans l'emploi des personnes handicapées que sont les Cap emploi, Pôle emploi et les Missions Locales.
Les personnes reconnues travailleurs handicapés et orientées vers un ESAT par la CDAPH ne peuvent pas bénéficier de ces prestations.

Mise en œuvre et suivi des parcours en alternance en 5 services opérationnels :

- **Appui à l'élaboration et à la validation du projet d'alternance :**
  Ce service vise à vérifier et valider le projet professionnel de la personne en définissant la faisabilité et les modalités de mise en œuvre.
- **Confirmation du projet professionnel et négociation du contrat en alternance :**
  Ce service vise à confirmer l'adéquation entre le projet du bénéficiaire et ses aptitudes en prenant en compte les contextes (familial, géographique, économique…), définir les accompagnements nécessaires, mobiliser et coordonner les partenaires, négocier le contrat en alternance.
- **Appui à l'employeur au bénéficiaire et accompagnement socio professionnel :**
  Ce service vise à s'assurer de l'intégration du bénéficiaire dans l'entreprise, définir des objectifs de progression et d'acquisition de compétences professionnelles, accompagner le tutorat.
- **Appui à l'accès et à l'intégration en CFA ou en OF :**
  Ce service vise à faciliter l'intégration du bénéficiaire en organismes de formation, apporter un appui technique aux équipes pédagogiques, adapter et optimiser le parcours de formation.
- **Sécurisation des parcours et pérennisation des contrats :**
  Ce service vise à accompagner le bénéficiaire dans la préparation de ses qualifications (obtention de diplômes), mobiliser les relais spécifiques pour poursuivre l'accompagnement.

Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

Contact

Interlocuteur : **Siff KACHOUCHE**
Fonction : Directeur
Téléphone : 03.44.50.09.23
Email : ce.0601505k@ac-amiens.fr

Adresse

Centre d'Information et d'Orientation (CIO)
34 rue Frédéric Raboisson
60600 CLERMONT
Site internet : www.ac-amiens.fr/index.php?id=8521
(ou taper "CIO Clermont" dans un moteur de recherche)

Services

Le CIO reçoit tous les publics de son secteur d'intervention, en particulier les jeunes pour leur choix d'orientation et de formation.
Les Conseillers d'orientation psychologues dispensent des entretiens conseils, réalisent des bilans au service des usagers.
Ils sont en relation avec les élèves et leurs familles pour la détermination de leurs choix d'orientation en fin de troisième de collège entre autres. Quand l'apprentissage semble la solution la plus appropriée pour un élève, il est conseillé et une information exhaustive lui est dispensée sur la question.

Activités principales du CIO :

- Accueil individualisé de tout public demandeur, quelque soit son âge ou sa situation et premier conseil.
- Accompagnement personnalisé des jeunes en formation initiale (collégiens, lycéens, étudiants en temps plein ou en alternance) en et hors établissements scolaires.
- Accueil et prise en charge des publics à besoins particuliers (personnes en situation de handicap, nouveaux arrivants en France, élèves en « difficultés ») au travers d'une expertise (bilans psychologiques).
- Lutte contre le décrochage scolaire (repérage et prise en charge des décrocheurs, mise en place d'actions de prévention dans les établissements scolaires et d'actions spécifiques dans le cadre de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire).
- Conseil technique dans la mission d'aide à l'orientation auprès des équipes éducatives et de direction des établissements scolaires (ingénierie et formation).
- Information sur les formations et les professions et contribution à la mise en place du « Parcours de Découverte des Métiers et des Formations » dans les établissements scolaires en relation avec le bassin de formation et d'emploi local.
- Information en direction des jeunes et de leur famille à des fins de connaissance du système éducatif, en particulier des procédures d'orientation et d'affectation.
- Accueil du public adulte dans la construction de leurs parcours d'OTLV (bilan de compétences, VAE ou recherche de formation ou d'insertion).

Tous ces services sont gratuits

Contact

Interlocuteur : **Nathalie FLICOURT**
Fonction : Directrice adjointe
Téléphone : 03.44.06.92.88
Email : face.oise@fondationface.org

Adresse

Face Oise
Maison des services et des Initiatives Harmonie
25 rue Maurice Segonds
60000 BEAUVAIS
Site internet : http://faceoise.over-blog.com

Services

Informations en lien avec les entreprises :

Mise en relation avec les entreprises du réseau :

- Visite pédagogique d'entreprise.
- Table ronde sur les métiers d'un secteur d'activité (grande distribution, service à la personne, industrie...).
- Session "Devenir Salarié : Mode d'emploi" (initiation à l'intégration en entreprise pour une première insertion).
- Session d'aide à la recherche de stage (conseils sur le CV, la lettre de motivation, la présentation...).
- Simulation d'entretien de stage (une demi journée consacrée à l'exercice de l'entretien en présence d'un professionnel).

Fédération Française du Bâtiment (FFB)

Contact

Interlocuteur : **Coralie DELISLE**
Fonction : Responsable Métier - Emploi - Formation
Construction durable et accessible
Téléphone : 03.44.06.15.00
Email : delislec@d60.ffbatiment.fr

Adresse

Fédération Française du Bâtiment (FFB)
240 Avenue Marcel Dassault
BP 10209
60002 BEAUVAIS CEDEX
Site Internet : www.ffb-oise.ffbatiment.fr
www.emploi.batiportail.com

Services

Organisation patronale proche de ses adhérents, nous accompagnons ces derniers dans leur développement avec un service de proximité sur différentes thématiques : sociale, prix et marchés, Juridique et fiscal, formations obligatoires et sécurité, formations initiales, en alternance et continues…

Informations en lien avec les entreprises :

Autour des métiers:

- Mise en place de réunions thématiques selon les besoins des entreprises adhérentes.
- Accompagnement des entreprises vers la RGE.

Autour de l'emploi :

- Aide à la recherche de profils alternants ou non.
- Mise à disposition d'une CVthèque et d'un site de dépose d'offre d'emploi.
- Mise en relation avec des jeunes à la recherche de maître d'apprentissage.
- Evaluation du coût d'un alternant.
- Aide à la constitution du dossier.
- Conseil général sur les contrats en alternance, les contrats aidés ou aides diverses facilitant l'embauche.

Autour de la formation:

- Conseil tous publics jeune, en formation, en reconversion et ou salarié du bâtiment.

Informations sur les actions spécifiques :

- Manifestations Nationales FFB en relation avec la découverte des métiers :
  - Les coulisses du Bâtiment.
  - Un jour en entreprise.
- Matinées présentations des métiers, de leurs évolutions et des parcours de formation dans les collèges, les missions locales, les chantiers d'insertion…
- La nuit de l'orientation.
- Divers Forums Métiers - Emploi - Formation.
- Organisation de visites de chantiers.

Contact

Interlocuteur : **Stéphane MAUREL**
Fonction : Chargé de mission Emploi, GTEC et Création d'activité
Téléphone : 03.44.50.90.56
Email :
espace.entreprise@mef-clermontoisplateaupicard.fr

Adresse

MEF
2 rue Léo Lagrange
60600 CLERMONT
Site internet :
www.clermont.maison-formation-emploi-oise.fr

Services

La Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Clermontois - Plateau Picard est un outil fédérateur territorial, constitué d'un réseau de partenaires fondateurs :

- État.
- Conseil Régional de Picardie.
- Pôle Emploi.
- Communautés de Communes du Pays Clermontois et du Plateau Picard.

Les Maisons de l'Emploi sont nées de la loi de cohésion sociale de janvier 2005 qui a pour but de renforcer les services de l'emploi.

Objectifs des MEF :

- Fédérer les actions avec l'ensemble des partenaires agissant pour l'emploi, la formation et le développement économique.
- Favoriser la mise en œuvre des plans d'actions sans se substituer aux structures existantes en matière d'emploi et de formation.
- Renforcer la capacité d'observation du territoire et anticiper les besoins.
- Appuyer les mutations économiques et œuvrer au développement de l'apprentissage.

La Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Clermontois – Plateau Picard est établit sur deux sites :

- **le site de Clermont**, situé 2 rue Léo Lagrange, est un lieu d'accueil généraliste offrant une information-conseil orientée sur la formation tout au long de la vie dans le cadre notamment du Point Relais Conseil VAE.
- **le site d'Agnetz**, appelé Espace « Initiative & Entreprises », situé 577 rue de la Croix Verte, est un lieu dédié au développement des initiatives locales et à la relation entreprise. Il offre une information-conseil spécifique à la création-reprise et transmission d'entreprise et permet à tous porteurs de projets et entrepreneurs du territoire un accompagnement cohérent et coordonné à travers un réseau d'acteurs professionnels.

Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et la Vallée du Thérain

Contact

Interlocuteur : **Christelle RAVELEAU**
Fonction : Conseillère Relations Entreprises
Téléphone : 03.44.68.27.27
Email : ml-clermontcraveleau@orange.fr

Adresse

Mission Locale
4 place Camille Sellier
60600 CLERMONT

Services

Nos Services pour votre entreprise : **une aide personnalisée au recrutement.**

- Anticiper vos besoins.
- Diffuser vos offres.
- Vous aider au recrutement.
- Vous conseiller sur les mesures pour l'emploi.
- Faciliter vos démarches administratives.

Un réseau de conseillers réactifs et proches de vous : à l'écoute de vos besoins et de vos préoccupations, réactifs à vos demandes.

Une connaissance sans équivalent des jeunes, de leurs compétences et de leurs parcours.

Un service de proximité gratuit pour vous aider à recruter : des conseillers à votre disposition et à votre écoute pour vous proposer les mesures et les dispositifs pour l'emploi et faciliter l'intégration du jeune dans votre entreprise en assurant son suivi.

Contact

Interlocuteur : **Catherine BONNET**
Fonction : Chargée de Projets et des relations en entreprise
Téléphone : 03.44.78.72.00 - Fax : 03.44.78.87.15
Email : catherine.bonnet@mlrgpp.org

Adresse

Mission Locale
Rue Sarrail
BP 222
60130 SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE

Services

Intitulé : « Relation avec les entreprises ».

Public visé : Toutes les entreprises du territoire de la mission locale (St Just en Chaussée - Maignelay-Breteuil - Froissy - Crèvecœur le Grand).

Outils : Outils de droits communs (emplois d'avenir, CUI CAE et CIE, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, droit du travail, parrainage, stage, mesures Pôle Emploi...).

La Mission locale est un lieu d'accueil individualisé pour **tout public de plus de 16 ans** ayant quitté le système scolaire. Elle accueille, oriente, accompagne, soutient dans la recherche d'emploi et conseille.

Nous sommes également chargés de la relation avec les entreprises et les collectivités locales pour la signature des Contrats Unique d'Insertion qui permettent un pourcentage d'aide à l'employeur (entre 30% et 90% au cas par cas) et l'initialisation des contrats en alternance. Nous développons avec ces entreprises un partenariat sur l'accès et le maintien en entreprise par le biais de stage, de visites en entreprise, par la proposition d'un parcours d'entrée dans l'entreprise (tutorat, livret d'accueil…).

Pour les entreprises qui le souhaitent :

- **Une aide personnalisée au recrutement**
  - Choix des contrats, aides mobilisables, formation, mise en situation de travail.

- **Un accompagnement à l'intégration dans l'emploi**
  - Pour sécuriser et consolider votre recrutement nous accompagnons les jeunes recrutés en phase d'intégration.

- **La mise en valeur de votre entreprise ou de votre collectivité**
  - En construisant un partenariat durable avec vous, nous renforçons l'image citoyenne de votre établissement.

Toutes ces propositions se trouvent renforcées par le fait de la proximité et de la réactivité des chargées de relation en entreprise de la Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard.

Notre but : Préparer les jeunes à leur intégration dans l'entreprise de demain !

Vos partenaires formation

Les organismes de formation en alternance à votre disposition :

- BTP CFA Le Belloy p 19
- BTP CFA Oise p 20
- CFPPA / UFA d'Airion - CFA Agricole Horticole Oise p 21
- CFA Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise p 22
- CFA Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise p 23
- CF3A (Centre de Formation d'Apprentis de l'Académie d'Amiens) p 24
- Promeo p 25

Contact

Interlocuteur : **Sophie BERNOVAL**
Fonction : Chargée de développement
Téléphone : 03.44.84.54.05
Email : s.bernoval@lebelloy.com

Adresse

BTP CFA Le Belloy
51 rue de Belloy
60860 SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE

Formations dispensées

Métiers en bureau d'études bâtiment :

- Métreur (niv V).
- Technicien d'Etudes du bâtiment en étude de prix (niv IV).
- Technicien Supérieur du Bâtiment en Economie de la Construction (niv III).

Public visé : jeunes de 16 à 25 ans. Pas de limite d'âge pour les personnes reconnues " Travailleur Handicapé ".

Conditions et modalités d'admission : tests psychotechniques ; évaluations des pré-requis professionnels.

Lieu de la formation : BTP CFA Le Belloy à Saint-Omer-en-Chaussée.

Formation en alternance préparant des titres professionnels du Ministère en charge de l'emploi (parcours de deux ans, alternant deux semaines en entreprise, une semaine en CFA).

Spécificités

Outils : logiciels professionnels : métré, étude de prix, calculs techniques, dessin assisté par ordinateur. Plate-forme pédagogique de travail informatisée.

Environnement : Hébergement en chambre individuelle avec douche et toilettes, animations sportives et culturelles.

Informations en lien avec les entreprises :
Une personne chargée du développement est présente afin d'accompagner les futurs apprentis dans leur recherche d'entreprise.

Informations sur actions spécifiques :
Visites individuelles du site de formation.

BTP CFA Oise

Contact

Directeur : **Lionel CORREIA**
Adjoint pédagogique : **Philippe AVIGNON**
Adjoint à l'animation : **Richard GILLOT**
Interlocuteur : **Anne-Marie PITKEVICHT**
Fonction : Conseillère jeunes et entreprises
Téléphone : 03.44.50.64.25
Email : marie.pitkevicht@ccca-btp.fr

Adresse

BTP CFA Oise
290 impasse de la Croix Verte
60600 AGNETZ
Tél std : 03.44.78.29.00 - Fax : 03.44.78.46.29
Email : btpcfa.oise@ccca-btp.fr
Site internet : www.btpcfa-picardie.fr

Formations dispensées

Métiers du Bâtiment :
Carrelage - Charpente - Couverture - Electricité - Maçonnerie - Menuiserie fabrication et installation - Peinture - Plâtrerie - Plomberie - Chauffage.

Public visé : de 16 à 25 ans.

Diplômes préparés :
CAP - Brevet professionnel - Bac professionnel ELEEC - Mentions complémentaires .

Nouvelles formations :
- Mention complémentaire technicien en énergies renouvelables-option A – énergie électrique-accessible après un brevet professionnel IEE ou un Bac professionnel ELEEC.
- CAP constructeur ossature bois en 1 an après un CAP ou un BP de charpentier ou menuisier fabricant.
- CAP de solier moquettiste en 1 an après un CAP ou un BP de peintre en bâtiment.
- CAP de constructeur béton armé du bâtiment en 1 an après un CAP ou un BP de maçonnerie.

Conditions et modalités d'admission : test de repérage niveau, entretien et avoir trouvé une entreprise.

Lieu de la formation : BTP CFA OISE à Agnetz.

Emplois accessibles à l'issue de la formation : ouvriers qualifiés du bâtiment.

Spécificités

Le centre propose :

- Des interventions de la Conseillère jeunes et entreprises dans les collèges, missions locales, forums...
- Un accueil dans le CFA : visites de groupes ou individuels.
- Un point Conseil : informations sur les formations, aides à la recherche d'entreprises.
- Des bancs d'essai (1 journée en atelier au CFA).
- Le Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Alternance (DIMA) permettant aux élèves de collèges de commencer une activité de type professionnel tout en demeurant sous statut scolaire.
- Un site internet : www.btpcfa-picardie.fr avec une rubrique offres et demandes apprentissage.
- Un internat.

ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification

BTP CFA Oise
Centre certifié norme ISO

CFPPA / UFA Airion
Directeur : **Giovani RUBAGOTTI**
Téléphone : 03.44.50.84.56
Email : giovani.rubagotti@educagri.fr
cfppa.airion@educagri.fr

Apprentissage en :

- *Productions Agricoles*
- *Agroéquipement*
- *Services aux personnes*

CFA Agricole et Horticole de l'Oise
Directrice : **Catherine LAPLACE**
Téléphone : 03.44.50.84.54
Email : cfa.oise@educagri.fr
Site internet : www.cfaagricoleoise.com

- *Aménagement de l'espace (Beauvais, Ribécourt)*
- *Productions Horticoles(Beauvais, Ribécourt)*
- *Hippisme (Gouvieux)*
- *Commerce (Pierrefonds)*

Formations dispensées sur l'UFA d'Airion

Formations agricoles :

- **Niveau V : CAPA PAUM** (CAP Agricole Production Agricole Utilisation Matériels agricoles).
- **Niveau V : BPA TCEEA** (Brevet Professionnel Agricole Travaux de Conduite Entretien Engins Agricoles).
- **Niveau IV : BPREA** (Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole).
- **Niveau IV : BP Agroéquipement** (Brevet Professionnel Agroéquipement, Conduite et Matinance des Matériels).

Public visé : jeunes de 16 à 25 ans en 2 ans pour chaque formation.

Conditions et modalités d'admission : entretien d'accueil et tests de positionnement.

Emplois accessibles à l'issue de la formation :
- CAPA PAUM et BPA TCEEA de niveau V : salariés agricoles.
- BPREA de niveau IV : responsables d'ateliers de production agricole ou chef d'exploitation agricole (accès aux aides à l'installation en agriculture).
- BP Agroéquipement : Conducteur d'engins agricoles, Responsable d'atelier de maintenance.

Formations en apprentissage : réalisées en alternance de 1 à 2 semaines chez des exploitants agricoles ou des entrepreneurs de travaux agricoles, Présence en centre avec l'appui de l'exploitation agricole et de plateformes de démonstration dans l'établissement. Soutien et individualisation en CDR, CIME. Internat possible. Accès par bus, train à proximité.

Obtention des certificats professionnels : attestation valant CACES, certificat ECOPHYTO 2018, attestation SST, attestation PRAP.

BAC PRO SAPAT : Services aux personnes et aux territoires, niveau IV, en 3 ans par apprentissage.

Public visé : jeunes de 16 à 25 ans.

Conditions et modalités d'admission : entretien d'accueil et tests de positionnement.

Lieu de la formation : Antenne CFA d'AIRION.

Emplois accessibles à l'issue de la formation : Centre de soins, maisons d'accueil des enfants, des personnes âgées ou en difficulté, structures hôtelières ou de restauration, centres de vacances ou de loisirs, service de proximité...

Préparation aux concours : aide-soignant, auxiliaire de puériculture, moniteur éducateur, éducateur spécialisé, infirmière...

Entrée dans la vie active, ou de poursuivre ses études : le BEPA SAP (Services à la personne), diplôme de niveau V est proposé en 2nde année de BAC PRO SAPAT.

Formation en apprentissage : réalisée en alternance de 1 à 2 semaines en centre et/ou en entreprise dans des structures du secteur SAPAT : EHPAD, collectivités, IME, CLIS, associations, mairies...
- Présence en centre dans des salles spécialisées dédiées en groupe. Possibilité d'individualisation en CDR (centre de ressources) et d'accompagnement CIME (Cellule Insertion Médiation Ecoute). Restauration, Internat possible.

CFA Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise

Contact

Interlocuteur : **Xavier DELCROIX**
Fonction : Directeur pédagogique
Téléphone : 03.44.55.99.00
Email : cfa@cci-oise.fr

CFA CCI Oise
Centre certifié norme ISO 9001

Adresse

CFA Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise
230 rue Charles Somasco
Parc d'activité sud
60180 NOGENT SUR OISE
Site internet : www.cciformation-oise.fr

Antenne de Gouvieux locaux de l'INFA «Le Manoir»
Chemin des aigles
60270 GOUVIEUX
Téléphone : 03.44.67.14.28

Formations dispensées

Intitulés : formations du CAP au Bac+3

- Métiers de la vente / commerce / gestion / banque
- Métiers de l'optique / lunetterie
- Métiers de l'hôtellerie / restauration
- Métiers de l'automobile (mécanique/carosserie/peinture)

Public visé : jeunes de 16 à moins de 26 ans (15 ans si le jeune a accompli une 3ème générale).

Conditions et modalités d'admission : entretien, tests de positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.

Lieu de la formation : CFA CCI Oise Nogent sur Oise et CFA CCI Oise antenne de Gouvieux dans les locaux de l'INFA « Le Manoir » à Gouvieux, pour les métiers de l'hôtellerie/restauration.

Emplois accessibles à l'issue de la formation : En fonction du diplôme préparé ouvrier qualifié, employé confirmé, cadres moyens, futur entrepreneur, ou embauche dans l'Entreprise d'accueil).

Spécificités

Informations en lien avec les entreprises :
Mise en relation des jeunes avec les entreprises, aide à la recherche d'une entreprise avec le développeur de l'apprentissage.

Informations sur actions spécifiques :
Journées portes ouvertes, accueil et visite des locaux et ateliers pour les jeunes collégiens.

Accueil du Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Alternance (DIMA) permettant aux élèves de collèges (à partir de 15 ans révolus) de découvrir une activité de type professionnel tout en demeurant sous statut scolaire.

Près de 90 % des jeunes sortis en 2012 sont en situation favorable(Emploi / poursuite formation supérieure en Apprentissage / poursuite d'études). 85 % de réussite aux examens 2013, tous diplômes confondus du CAP au BTS et BAC +3.

Contact

Directeur : **Joël RAIS**
Directrice Adjointe : **Nathalie NIESEN**
Responsable pédagogique : **Dominique SALICE**
Email : ima@ima-oise.fr
Téléphone site Beauvais : 03.44.02.21.16
Téléphone site Compiègne : 03.44.23.47.77

ISO 9001 BUREAU VERITAS Certification

IMA de la CMA
Centre certifié norme ISO

Adresse

IMA de la CMA
11 rue Léonard de Vinci
PAE du Tilloy
60006 BEAUVAIS CEDEX
Site internet : www.cma-oise.fr

IMA de la CMA
3 rue Joseph Cugnot
ZAC de Mercières
60200 COMPIEGNE
Site internet : www.cma-oise.fr

Formations dispensées

Intitulés :

- CAP-MC-BP **Boulanger** (Beauvais ou Compiègne).
- CAP-MC-BTM **Pâtissier** (Beauvais ou Compiègne).
- CAP **Chocolatier** (Compiègne).
- CAP-MC-BP **Charcutier Traiteur** (Beauvais ou Compiègne).
- CAP-BP **Boucher** (Beauvais ou Compiègne).
- CAP **Poissonnier** (Compiègne).
- CAP **Agent Polyvalent de Restauration** (Beauvais).
- CAP-MC-BP **Coiffeur** (Beauvais ou Compiègne).
- CAPA-BTM **Maréchal ferrant** (Beauvais).

Public visé : 3ème Collège - niveau V : 16-25 ans.

Conditions et modalités d'admission : Contrat d'apprentissage signé.

Lieu de la formation : Beauvais ou Compiègne.

Emplois accessibles à l'issue de la formation : ouvrier qualifié, futur entrepreneur.

Spécificités

Informations en lien avec les entreprises :
- Consultation base de données d'offres de contrat d'apprentissage sur le site de la CMA.
- Guide de l'employeur et de l'apprenti sur le site de la CMA.

Informations sur actions spécifiques :
Visite site de formation ; possibilité de banc d'essai pour découvrir le métier ; Journée Portes Ouvertes… participation aux divers forums et carrefours métiers.

Accueil du Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Alternance (DIMA) permettant aux élèves de collèges (- de 16 ans) de commencer une activité de type professionnel tout en demeurant sous statut scolaire.

CF3A (Centre de Formation d'Apprentis de l'Académie d'Amiens)

Contact

Interlocuteur : **Anne-Rose THIERY**
Fonction : Chargée de de développement et de communication
Téléphone : 03.22.82.39.12
Email : anne-rose.thiery@ac-amiens.fr

Adresse

CF3A
Rectorat
20 boulevard d'Alsace Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 9
Site internet : http://cf3a.ac-amiens.fr

Formations dispensées

Intitulés : DIMA - CAP - Bac pro - BTS - Bac + 5

Public visé : jeunes de 16 à moins de 26 ans (15 ans pour le DIMA ou sur dérogation pour entrer en apprentissage si le jeune a achevé sa scolarité de troisième).

Conditions et modalités d'admission : signature d'un contrat d'apprentissage (le CFA propose un accompagnement pour aider les jeunes à trouver une entreprise).

Lieu de la formation pour l'Oise :

- Clermont : BTS Négociation Relation Client.
- Nogent sur Oise : CAP Agent d'entreposage et de messagerie spécialisé dans les services aéroportuaires, BAC pro logistique spécialisé dans les services aéroportuaires, DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance).
- Beauvais : Formations dans le bâtiment du CAP au BTS, Bac pro commerce, BTS Management des Unités Commerciales, DIMA.
- Senlis : BTS Fluide énergie environnement, option génie climatique.
- Creil : DCG, DSCG.
- Noyon : BTS Assistant de gestion des PME-PMI, BTS Comptabilité et gestion des organisations.

Emplois accessibles à l'issue de la formation :
En fonction du diplôme préparé, ouvrier qualifié à cadre.

Spécificités

Le CF3A propose des formations en apprentissage dans les lycées publics (éducation nationale) de Picardie.
21 antennes proposent des formations du DIMA (pré-apprentissage) au bac+5 dans les secteurs du bâtiment/travaux publics, hôtellerie/restauration, Maintenance/Industrie, Services à la personne, Commerce/vente, Comptabilité/Gestion, Audio-visuel.

Chaque candidat à l'apprentissage est accompagné dans sa recherche de contrat :

- Présentation de l'apprentissage et des formations.
- Invitation à un module de technique de recherche d'entreprises (aide à la rédaction de CV, lettre de motivation, simulation d'entretiens…).
- Suivi de chaque jeune tout au long de sa recherche (par téléphonique ou lors d'entretiens en face à face).
- Orientation des candidats vers les entreprises en recherche d'apprentis le cas échéant.

LE CF3A propose des interventions auprès des jeunes (sur simple demande) pour présenter l'apprentissage et les formations accessibles (dans les collèges, lycées, CIO, missions locales, MEF...).

Contact

Interlocuteur : **Vincent LEFÈVRE**
Fonction : Directeur des formations
Téléphone : 03.44.12.37.80
Email : v.lefevre@promeo-formation.fr

Adresse

PROMEO
6 avenue Paul Henri Spaak
60000 BEAUVAIS
Site internet : www.promeo-formation.fr

Formations dispensées

Intitulés : CAP - CQPM de niveau V - Titres Pro de niveaux V et IV - Bac Pro - BTS - DCG - Licence - Master 1 et 2 & Ingénieur dans les métiers industriels et tertiaires.

Public visé : jeunes de 16 à moins de 26 ans (15 ans, sur dérogation, si le jeune a achevé sa scolarité en classe de 3ème).

Conditions et modalités d'admission : Examen du dossier de candidature, tests de positionnement et entretiens de sélection.

Lieux de la formation : Beauvais - Compiègne - Senlis (selon les formations) - Amiens - St Quentin - Friville - Soissons - Chauny.

Emplois accessibles à l'issue de la formation : possibilité d'embauche dans l'entreprise d'accueil.

93 % des jeunes sortis en 2012 sont en situation d'insertion à 6 mois.

88 % de réussite aux examens 2013, tous niveaux de formation confondus, du CAP au diplôme d'Ingénieur.

Formations dispensées

Outils et nature :

- Salles de cours banalisées ou spécifiques, ateliers, zones logistiques, amphithéâtres, lignes de production, Centres de Ressources et de Documentation.
- Service de restauration.
- Cours de soutien hors temps scolaire.

Organisation de Journées Portes Ouvertes au 1er trimestre de l'année et du forum de l'alternance, les dates sur le site : www.promeo-formation.fr
Participation à des forums et salons.

Convocation des candidats admis à un Module d'Aide au Placement : élaboration du CV, méthodes de recherche, simulations d'entretiens, aide à la mise en relation.

Action spécifique : DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance) ; pour des jeunes de plus de 14 ans et moins de 16 ans.
Objectif : leur permettre de découvrir la vie et le travail en entreprise et les aider dans le choix de leur futur métier.

Toutes les informations relatives aux dispositifs des contrats en apprentissage sont suceptibles d'être modifiées selon les textes de lois en vigueur.
Pour tous renseignements supplémentaires, contacter le Conseil Régional de Picardie (cf.page 9).

Vous pouvez télécharger à tout moment ce guide de l'apprentissage à remis régulièrement jour sur le site : wwww.clermont.maison-emploi-formation-oise.fr *(à la page 'Publications' dans l'onglet 'Nos services').*

Guide apprentissage du Pays Clermontois - Plateau Picard 2013/2014 réalisé en concertation avec :

Maison de l'Emploi et de la Formation Pays Clermontois Plateau Picard
(tout le monde s'y retrouve)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

PICARDIE LA RÉGION

cap emploi
ressources handicaps

CIO

FACE OISE

FFB OISE
FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT

CLERMONT BOOST LANCOURT
MISSION LOCALE

MISSION LOCALE RURALE DU GRAND PLATEAU PICARD

BTP CFA OISE
Le réseau de l'apprentissage BTP

CFA Agricole et Horticole de l'Oise

CCI OISE Formation

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Oise

cfa 3

PROMEO

Conception : Service communication MEF du PCPP - Janvier 2014 - Sources photos : © Fotolia.com ; Stock.xchng - Impression SMI

Conception et impression du guide réalisées grâce aux financements de :

UNION EUROPÉENNE

l'Europe s'engage en Picardie avec le FSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

PICARDIE LA RÉGION

PAYS DU CLERMONTOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plateau Picard
Communauté de Communes